



Edité le 13/02/2018

10 KM DE BOURGOIN JALLIEU 18 Mars 2018

REGLEMENT

Le dimanche **18 Mars 2018** se déroulera à BOURGOIN JALLIEU, une épreuve pédestre sur route.
4 courses se succéderont : un 5 km dont le départ sera donné à 9h30, un 10 km dont le départ sera donné à 10h15, un 2 km dont le départ sera donné à 11h30, et un 800 mètres dont le départ sera donné à 11h45.

1) 10 KM :

Indications :

Tous les kilomètres sont balisés, indication du kilométrage effectuée par panneaux positionnés sur le bord de la chaussée.

Les temps de passage seront énoncés à voix haute aux kilomètres suivants : 1^{er}, 5^{ème}

Départ : Le lieu de départ se situera avenue du Président Kennedy.

Arrivée : L'arrivée est jugée sur le stade d'athlétisme Antonin BERLIAT (sur la piste). Les coureurs effectueront un tour de piste avant de franchir la ligne.

Boucles : Le parcours emprunte 2 boucles dans la ville.

Un tronçon de départ permet d'accéder à la 1^{ère} boucle.

Tronçon de départ :

Avenue du Président Kennedy, rue du Boulodrome, avenue du stade.

1^{ère} boucle du parcours :

Place H. Drevet, passage du collège, Boulevard des tuileries, Avenue Professeur Tixier, Chemin de Rosière, quai des Belges, rue de la Rivoire, quai de Pré bénit, Avenue du stade, Place H. Drevet, rue de la Piscine, Avenue Kennedy, Avenue Professeur Tixier, entrée sur le stade, ½ tour de piste, sortie du stade par l'allée de la piscine, Avenue du stade.

2^{ème} boucle du parcours :

Allée des tennis, passage du collège, Boulevard des Tuileries, Avenue professeur Tixier, chemin de Rosière, quai des Belges, rue de la Rivoire, quai de Pré Bénit, Avenue du stade, Place H. Drevet, rue de la piscine, Avenue Kennedy, Avenue professeur Tixier, entrée du stade, tour de piste.

Points d'eau :

Trois points d'eau sont prévus un après 2,5 km de course (Quai des Belges), un mi-parcours 5km (Stade athlétisme), l'autre après 7,5 km de course (Quai des Belges).

Ravitaillements :

Un ravitaillement l'arrivée pour les coureurs.

2) 5 KM :

Départ : Le lieu de départ se situera avenue du Président Kennedy.

Arrivée : L'arrivée est jugée sur le stade d'athlétisme Antonin BERLIAT (sur la piste). Les coureurs effectueront un tour de piste avant de franchir la ligne.

Boucles : Le parcours emprunte 1 boucle dans la ville.



Edité le 13/02/2018

Avenue du Président Kennedy, rue du boulo-drome, place H. Drevet, passage du collège, boulevard des Tuileries, avenue professeur Tixier, chemin de Rosière, Quai des Belges, Rue de la Rivoire, quai de Pré Bénit, avenue du stade, place H. Drevet rue de la piscine, avenue du Président Kennedy, avenue Professeur Tixier, entrée sur le stade d'athlétisme Antonin BERLIAT, arrivée sur la piste d'athlétisme après avoir effectué un tour.

Ravitaillements :

Un ravitaillement l'arrivée pour les coureurs.

3) 2 KM :

Départ : Stade d'athlétisme Antonin BERLIAT (ligne de départ des 200 mètres en sens inverse).

Arrivée : L'arrivée est jugée sur le stade d'athlétisme Antonin BERLIAT (sur la piste). Les coureurs effectueront un tour de piste avant de franchir la ligne.

Boucles : Le parcours emprunte 1 boucle dans la ville.

Avenue professeur Tixier, avenue du Président Kennedy, rue du Boulo-drome, place H. Drevet, Avenue du stade, Esplanade de la piscine, retour au stade.

Ravitaillements :

Un ravitaillement l'arrivée pour les coureurs.

4) 800 METRES :

Départ : Terrain annexe d'athlétisme au niveau de la piscine.

Arrivée : L'arrivée est jugée sur le stade d'athlétisme Antonin BERLIAT (sur la piste). Les coureurs effectueront un tour de piste avant de franchir la ligne.

Boucles : Terrain annexe encadré par des adultes (pour freiner l'allure), stade d'athlétisme (allure libre).

Ravitaillements :

Un ravitaillement l'arrivée pour les coureurs.

5) ENGAGEMENTS :

a. Limites de participation :

La course est ouverte à tous licenciés ou non. Les licenciés indiqueront leur numéro de licence FFA, FFCO ou FFTRI. Les non-licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition de moins de 1 an (loi n°99-223 du 23/03/99).

- La course de 10 km est ouverte aux catégories suivantes : **Cadet, junior, espoir, senior, vétéran tant chez les féminines que chez les masculins.**
- La course de 5 km est ouverte aux catégories suivantes : **Minime, cadet, junior, espoir, senior, vétéran tant chez les féminines que chez les masculins.**
- La course de 2 km est ouverte aux catégories suivantes : **Benjamin garçons et filles.**
- La course de 800 mètres est ouverte aux **enfants nés en 2007 et après.**

Pour que l'inscription soit effective, le participant devra avoir rempli intégralement et signé le bulletin d'inscription, et devra s'être acquitté à la date de clôture des inscriptions, de la somme prévue suivant la distance. Pour les participants mineurs la signature de l'autorisation parentale est obligatoire.



Edité le 13/02/2018

b. Droits D'engagement :

10 km :

Pour toutes les catégories concernées :

Inscriptions avant le Samedi 17 Mars 2018 12h : 12 euros

5 km :

Pour toutes les catégories concernées :

Inscriptions avant le Samedi 17 Mars 2018 12h : 8 euros

2 km :

Pour toutes les catégories concernées :

Inscriptions avant le Samedi 17 Mars 2018 12h : 2 euros

800 mètres :

Pas de classement individuel, pas de Certificat Médical.

Gratuit

Mode de paiement :

En ligne sur le site d'inscription ou par chèque à l'ordre du « CSBJ Athlétisme » accompagnant le courrier d'inscription.

c. Engagement :

Les engagements se font :

- Soit par correspondance à l'adresse suivante :

CSBJ Athlétisme – Stade Antonin BERLIAT – Avenue Professeur Tixier – 38300 BOURGOIN JALLIEU.

- Soit par internet à l'adresse suivante :

www.csbj-athle.fr

- Soit directement au secrétariat du CS Bourgoin- Jallieu Athlétisme même adresse.

d. Retrait des dossards :

A partir de 8h00 au stade d'athlétisme Antonin BERLIAT le Dimanche 18 Mars 2018, limite des retraits des dossards 30 minutes avant l'heure de départ.

Le port du dossard durant toute la course est obligatoire.

e. Obligation des participants :

Le fait de s'inscrire oblige un participant à l'acceptation du présent règlement.

6) ASSURANCES :

Le CSBJ Athlétisme est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, il est titulaire auprès de la compagnie AIAC du contrat multipérils n°AN999014 (Generali France) et n° 58223893 (Europ Assistance) souscrit par la FFA garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'association, ses membres licenciés et ses dirigeants, en raison de l'organisation des 10km de Bourgoin-Jallieu.

Par ailleurs cette garantie de Responsabilité Civile est également octroyée aux bénévoles apportant leur concours aux diverses tâches du club.

Pour la garantie Individuelle Accidents, les licenciés et dirigeant du club sont couverts par le contrat multipérils précité, les bénévoles et non- licenciés sont couverts par une extension d'assurance (garantie individuelle accident et assistance pour les participants) auprès de AIAC Courtage.

7) SECURITE :

Moyens de secours :

Postes de la FFSS 38

1 poste sur le stade d'athlétisme



Edité le 13/02/2018

Sécurité des coureurs :

Une voie est réservée aux coureurs dans certaines rues (voir liste ci-dessous), des barrières et rubalises délimitent cette voie, elles devront être respectées par les coureurs.

Pour les autres rues, la circulation des véhicules sera interrompue durant la course.

Cependant l'attention des coureurs est attirée sur le fait que les rues empruntées par le parcours présentent des sorties de véhicules privés (maisons ou résidences), de ce fait il peut arriver qu'un véhicule soit présent sur le parcours. Ne pouvant pas poster un signaleur devant chaque maison ou résidence, l'éventuel véhicule sera dévié du parcours à son passage près d'un signaleur.

Par ailleurs, les riverains seront avertis du déroulement de la course par message dans la boîte aux lettres.

Un arrêté municipal réglemeta la circulation automobile pour la durée de la course.

Le non-respect du parcours de l'épreuve par un coureur entraînera sa responsabilité en cas d'accident. Un coureur ne respectant pas le tracé du parcours sera disqualifié.

Des signaleurs seront disposés à chaque carrefour, ils indiqueront aux concurrents la voie à emprunter, ils devront signaler aux autres usagers la présence de coureurs et leur indiquer la marche à suivre. Leur équipement sera : un baudrier fluorescent, une copie de l'arrêté municipal, les consignes pour chaque poste, et un téléphone portable suivant le lieu.

Aux carrefours importants, la police municipale sera présente pour régler le flux des véhicules.

En tête de la course, un véhicule ouvrira la voie.

Liste des rues ayant une voie réservée aux coureurs : Avenue Professeur Tixier, quai de Pré Bénit (partiel), avenue du stade, place H. Drevet.

8) CLASSEMENTS ET RESULTATS :

Points de contrôle :

Des points de contrôle seront installés sur le parcours afin de veiller à ce que l'ensemble des concurrents respecte le tracé :

Points de contrôle : 10km : Pont rue de la Rivoire au 3^{ème} km, passage au 5^{ème} km et ligne d'arrivée.

Chronomètres et classements :

Chronométrage à puces + informatique avec le logiciel Logica Route + chronomètre manuel.

Chaque arrivant sera enregistré de 3 manières : manuscrite sur une liste : recopie du numéro de dossard des arrivants, physiquement les dossards seront dégrafés et enfichés dans l'ordre d'arrivée et un caméscope filmera l'arrivée des concurrents.

Résultats :

Les résultats seront affichés peu avant la remise des prix.

Les résultats seront consultables sur le site de la FFA et du CSBJ athlétisme.

Remise des prix :

La remise des prix se déroulera sur le stade d'athlétisme.

Elle sera faite dès l'arrivée de la course pour les courses de 5 et de 2 km.

Elle aura lieu vers 11h30 pour la course de 10 km.

9) RECOMPENSES :

10 km : Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés sous forme de coupes, médailles ou lots.

Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes au classement scratch seront récompensés sous forme de primes : 1^{er} 100 Euros – 2^{ème} 70 Euros – 3^{ème} 50 Euros – 4^{ème} 30 Euros et 5^{ème} 20 Euros.

5 km : Les 3 premiers aux classements scratchs masculin et féminin seront récompensés sous forme de coupes, médailles ou lots, ainsi que les 3 premiers de la catégorie minime garçon et fille.

Les 300 premiers inscrits sur 10 ou 5 km recevront un cadeau souvenir de l'épreuve.

Le secrétaire